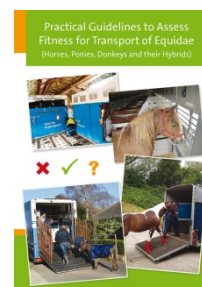


Traduction libre. La version anglaise fait foi.

## La Commission européenne accueille favorablement des lignes directrices simples et claires permettant d'évaluer le bien-être des équidés en vue de leur transport

Bruxelles, le 4 février 2016

Aujourd'hui, la Commission européenne a accueilli favorablement la publication des lignes directrices pratiques permettant d'évaluer l'aptitude des équidés (chevaux, poneys, ânes et leurs hybrides) pour leur transport, une ressource essentielle pour toute personne impliquée dans le transport d'équidés, fruit du travail de collaboration réunissant des acteurs de l'agro-alimentaire, du transport, des organisations vétérinaires et des groupes de bien-être animal, avec le soutien de la Commission européenne.



Ces lignes directrices ont été rédigées suite aux travaux de recherche poussés et aux consultations menés par le groupe de « parties prenantes »<sup>1</sup>, coordonné par le *World Horse Welfare* et *Federation of European Equine Veterinary Associations (FEEVA)*.

Ces lignes directrices visent à formuler des méthodes claires et simples permettant d'évaluer l'aptitude des équidés au transport, afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs, qui comprennent : aider au maintien des bonnes santé humaine et animale, la réduction du risque de transmission des maladies et la prévention de la souffrance animale. Les lignes directrices aident également les transporteurs à éviter toutes pertes financières, pénalités ou tout retrait de l'autorisation de transport ou du certificat d'aptitude du conducteur.

De plus, les lignes directrices fournissent une checklist « Santé et Transport » et un guide de référence permettant d'évaluer rapidement les signes vitaux et d'identifier les préoccupations de santé. Si ces lignes directrices contribueront à protéger le bien-être animal, elles visent également à protéger la santé et la sécurité de toute personne prenant part à l'opération de transport, accompagnant les professionnels du transport dans la mise en œuvre et la compréhension du Règlement 1/2005, qui énonce que « Seuls les animaux aptes à supporter le voyage prévu peuvent être transportés ».

Les lignes directrices ont reçu le soutien d'Andrea Gavinelli, Chef de l'Unité des contrôles officiels et éradication des maladies animales : « Ces lignes directrices seront une ressource essentielle pour toute personne participant au transport des chevaux, ânes, mulets ou leurs hybrides, et je me réjouis que la Commission ait pu soutenir leur élaboration et leur diffusion. »

<sup>1</sup> Voir p.2 pour la liste exhaustive des « parties prenantes ».



*Traduction libre. La version anglaise fait foi.*

Les lignes directrices ont également été soutenues par le Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale, ayant récemment quitté ses fonctions après 15 ans d'exercice. Il a déclaré : « *Je suis ravi de recommander ce guide visuel qui indique comment identifier les problèmes sanitaires pouvant avoir un impact sur l'aptitude des animaux au transport. Ce guide simple et clair aidera tous ceux qui participent au transport des animaux à évaluer rapidement et facilement la situation et savoir quelles actions prendre.* »

Les lignes directrices sont disponibles en ligne après enregistrement auprès de la FVE (Fédération des Vétérinaires d'Europe - *Federation of Veterinarians of Europe*) : [www.fve.org](http://www.fve.org).

Les lignes directrices sont actuellement disponibles en anglais. Les versions néerlandaises, françaises, allemandes, italiennes et polonaises, roumaines et espagnoles seront disponibles au cours des prochains mois.

**Le groupe de parties prenantes comprend:** Animals Angels, Animal Transport Association (ATA – Association pour le transport animal), Austrian Federal Chamber of Veterinary Surgeons (Chambre Fédérale Autrichienne des Chirurgiens Vétérinaires), Animal Welfare Indicators (AWIN – Indicateurs pour le Bien-être Animal), Confédération Belge du Cheval (BCP-CBC), COPA - COGEGA (Organisation européenne pour les agriculteurs et pour les coopératives d'agriculteurs), Eurogroup for Animals (Organisation européenne pour le bien-être animal), Fédération Italienne des Sports Equestres (FISE), Federation of Veterinarians of Europe (FVE - Fédération des Vétérinaires d'Europe), Fédération Française d'Equitation (FFE) et l'Union Européenne du Commerce du Bétail et de la Viande (UECBV).

**Pour plus d'information, vous pouvez contacter:**

**FVE:** Nancy De Briyne, Deputy Executive Director +32 (0) 2 533 70 20 or par email [nancy@fve.org](mailto:nancy@fve.org)

**FVE** (Federation of Veterinarians of Europe) [www.fve.org](http://www.fve.org)

**World Horse Welfare** (organisation caritative internationale pour le cheval) [www.worldhorsewelfare.org](http://www.worldhorsewelfare.org)

**Copa-Cogeca** (Organisation européenne pour les agriculteurs et pour les coopératives d'agriculteurs) [www.copa-cogeca.eu](http://www.copa-cogeca.eu)

**UECBV** (Union Européenne du Commerce du Bétail et de la Viande) [www.uecbv.eu](http://www.uecbv.eu)

**Eurogroup for animals** (Organisation européenne pour le bien-être animal) [www.eurogroupforanimals.org](http://www.eurogroupforanimals.org)

**Animals' Angels** (Organisation internationale pour le bien-être animal) [www.animals-angels.com](http://www.animals-angels.com)

**FFE** (Fédération Française d'Equitation) [www.ffe.com](http://www.ffe.com)

**ATA** (Association pour le transport animal) [www.animaltransportationassociation.org](http://www.animaltransportationassociation.org)

**FEEVA** (Fédération des associations européennes de vétérinaires équins) [www.feeva.org](http://www.feeva.org)